ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

animaux de compagnie

Question écrite n° 167

Texte de la question

M. Gérard Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le projet de loi déposé par son prédécesseur modifiant les dispositions du code rural relatives à la protection des animaux et à la garde des animaux domestiques, ainsi que certains articles du code civil. Ce texte était très attendu des associations de protection des animaux qui ont été largement associées à son élaboration. Il lui demande de bien vouloir l'informer des dispositions qu'il entend prendre dans ce domaine.

Texte de la réponse

Face aux problèmes liés à l'insertion de l'animal en milieu urbain, il a été décidé d'accentuer par de nouvelles mesures législatives la prévention et la répression à l'égard des propriétaires de chiens potentiellement agressifs. Dans cet objectif, un projet de loi sera prochainement soumis au Parlement. Le dispositif législatif envisagé contribuera également à améliorer le statut des fourrières et refuges, à instaurer une politique de qualité pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie, et à responsabiliser les acquéreurs de ces animaux. De ce fait, il permettra de lutter contre les trafics et abandons de chiens et de chats et contre la surpopulation des refuges et des fourrières.

Données clés

Auteur : M. Gérard Voisin
Circonscription : Saône-et-Loire (1re circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 167
Rubrique : Animaux
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2179
Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4468